

DEPARTEMENT
du RHONE

TARARE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

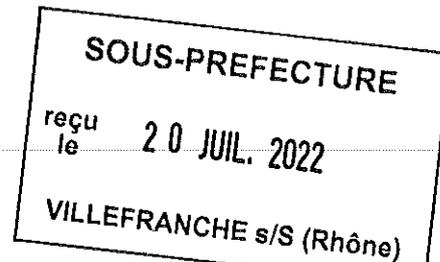
De TARARE

N° d'ordre : 1

Séance du 12 juillet 2022

OBJET :
REVISION DU
REGLEMENT
INTERIEUR POUR LE
PERSONNEL DU CCAS

REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR POUR LE
PERSONNEL DU CCAS



Présents : M. Bruno PEYLACHON, Mme Marie-Christine PERRODON, Mme Solange CELLE, Mme Annie REYNARD, M. Maurice SADOT, M. Hichem CHOUIKHI, M. Georges TAVERNIER et Mme Béatrice GATHIER

Absents excusés : Mme Fabienne VOLAY, M. Eric MOGE et Mme Catherine PÉRONNET

Assistaient à la séance : Mme Gaëlle GUILLOSSOU, Mme Lauriane CHAPUT et Mme Laurie ROZIER

M. Bruno PEYLACHON, président du CCAS, indique que le règlement intérieur pour le personnel du CCAS de la Ville de Tarare a été approuvé par délibération du Conseil administration le 22 septembre 2020.

Ce document doit être mis à jour compte-tenu d'une part des évolutions réglementaires intervenues depuis sa mise en place notamment en ce qui concerne le référent laïcité, les lignes directrices de gestion, le télétravail, le congé de paternité et de l'accueil de l'enfant et le dispositif de signalement des actes de violences, discrimination, harcèlement et agissements sexistes dans la fonction publique et d'autre part du fonctionnement de la collectivité.

Il a pour objectifs d'indiquer les règles de conduite au sein de la collectivité et de préciser les règles de santé, d'hygiène et de sécurité.

Un exemplaire de ce document comportant les modifications est annexé au présent rapport.

Une note de service sera diffusée à l'ensemble du personnel afin de l'informer de ces modifications.

Sur ce projet de révision, le comité technique dans sa séance du 10 mai 2022 a donné un avis favorable à l'unanimité du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des élus.

Considérant que le règlement intérieur du personnel du CCAS de la ville de Tarare doit être révisé,

Le conseil d'administration, à l'unanimité :

- adopte le présent règlement intérieur du personnel du CCAS de Tarare tel que modifié dans le document ci-annexé
- donne tout pouvoir à M. le président pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

